

# Rapport du Budget Primitif 2022

---

## Un Budget primitif 2022 résolument au service des Chellois

---

Le budget primitif 2022 traduit les orientations budgétaires présentées dans le ROB en novembre dernier :

- Aucune hausse des taux de fiscalité locale,
- Un niveau d'endettement encore en baisse et une capacité de désendettement qui reste dans le vert,
- Des dépenses de fonctionnement (en particulier les charges de personnel) qui restent maîtrisées en dépit d'un contexte inflationniste,
- Des recettes de fonctionnement globalement peu dynamiques (malgré une forte revalorisation des bases fiscales liée à l'inflation) du fait d'une péréquation de moins en moins favorable à la Ville,
- Un niveau de dépenses d'investissement préservé, en dépit d'un repli de l'épargne, grâce aux nombreuses subventions d'équipement que la Ville continue de solliciter et d'obtenir.

La Ville de Chelles, qui reste toujours largement sous-dotée en dotations de l'Etat au regard des villes comparables, maintient ainsi ses fondamentaux financiers progressivement rétablis sur le mandat précédent, ce qui lui a permis de traverser, sans difficulté majeure, la crise inédite liée à la pandémie, dont l'issue reste plus que jamais incertaine et invite à la plus grande prudence.

Cette situation financière saine lui permet néanmoins de maintenir en 2022 l'ensemble des services proposés aux Chellois, et de poursuivre la réalisation des investissements structurants à porter d'ici 2026 en faveur de la sécurité, de la réussite scolaire et de la préservation du cadre de vie.

## L'équilibre de la section de fonctionnement

Equilibre de la section de fonctionnement



## Une progression très mesurée des recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement (en K€)	BP 2022	Evolution
Produits des services (70)	3 187	- 96
Impôts et taxes (73)*	43 259	+ 806
Dotations et subventions (74)	13 445	- 456
Autres produits de gestion (75)	1 224**	+36
Atténuations de charges (013)	246	+10
Produits exceptionnels (77)	0**	-24
Reprise de provisions (78)	70	+ 70
<b>Total</b>	<b>61 432</b>	<b>+ 346</b>

(\*) Bien que la Ville n'augmentera pas ses taux de fiscalité locale en 2022, les bases fiscales communales seront, comme chaque année, revalorisées sur l'évolution annuelle de l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé - IPCH) constatée en novembre 2021, qui devrait être proche de +2,5 %.

(\*\*) Contrairement à la M14, qui retrace les « produits exceptionnels » au chapitre 77, ceux-ci sont comptabilisés en M57 au chapitre 75, d'où l'évolution de ces deux chapitres entre le BP 2021 (M14) et le BP 2022 (M57).



## Une progression très mesurée des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement du BP 2022 atteignent 61,4 M€, soit une progression de 346 K€ par rapport au budget précédent.

Les produits fiscaux (taxe foncière pour l'essentiel) pourraient augmenter (+806 K€), bien que la Ville n'augmente pas ses taux en 2022, du fait d'un ajustement forfaitaire sur l'inflation qui pourrait être proche de +2,5 %.

Cette hausse des produits fiscaux devrait toutefois être en grande partie absorbée par la perte du bénéficiaire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et, dans une moindre mesure, par une légère diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)\* liée à la poursuite de la perte progressive de la part majoration de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et à un nouvel écrêtement de la part forfaitaire.

Ainsi, avec moins de 170 €/habitant, la DGF de la Ville de Chelles demeure sous-dotée (-19 %) par rapport aux autres communes de la strate (209 €/habitants en 2020).

Les produits des services sont prudemment ajustés à la baisse (-96 K€) compte tenu des réalisations attendues et des incertitudes qui pèsent encore sur la situation sanitaire.

Au final, les recettes réelles de fonctionnement, qui ne représentent que 1 104 €/habitant, très loin (-30 %) derrière la moyenne des communes de la strate \*, ne progressent ainsi que de +0,6% de BP à BP.

(\*\*) En 2020, les recettes réelles de fonctionnement des communes entre 50 et 100 000 habitants appartenant à un EPCI s'établissaient en moyenne à 1 584 €/hab (source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>), soit 30 % de plus que la Ville de Chelles.



## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré un contexte inflationniste

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€)	BP 2022	Evolution
Charges à caractère général (011)	15 294	+ 743
Charges de personnel (012)	35 345	+ 345
Atténuations de produits (014)	290	+145
Autres charges de gestion (65)	3 548*	+ 342
Charges financières (66)	1 350	- 180
Charges exceptionnelles (67)	35*	- 140
Dotation aux provisions (68)	80	+ 50
<b>Total</b>	<b>55 942</b>	<b>+ 1 335</b>

(\*) Contrairement à la M14, qui retrace les « charges exceptionnelles » au chapitre 67, celles-ci sont comptabilisées en M57 au chapitre 65, d'où l'évolution de ces deux chapitres entre le BP 2021 (M14) et le BP 2022 (M57).



## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré un contexte inflationniste

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 55,9 M€, soit une progression d'1,3 M€ par rapport au budget précédent.

L'inflation actuelle pèse globalement sur les charges à caractère général, qui progressent globalement de 740 K€, compte tenu également de la hausse du tarif de la restauration (passage en « tranche 1 » du fait de la baisse de fréquentation consécutive à la crise sanitaire, +160 K€) et de la réintroduction en section de fonctionnement de la mission d'accompagnement social des copropriétés Argonne/Grande Prairie, subventionnée par l'ANAH (+200 K€).

Les charges de personnel évoluent de +345 K€ (+1%) du fait de la poursuite de la réforme dite « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) pour les agents de catégories C (+150 K€), de la progression mécanique (+115 K€) liée au « GVT » (Glissement Vieillesse Technicité) ou encore des avancements de grades et promotions internes (+80 K€).

La hausse de la contribution au titre du FPIC pèse sur les atténuations de produits (+145 K€), tandis que les concours aux associations sont préservés à 1,2 M€.

Enfin, la diminution du stock de dette ainsi que les conditions financières optimales des derniers financements souscrits tirent encore à la baisse les intérêts de la dette (-180 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent ainsi de +2,4 % en 2022 pour atteindre 1 005 €/habitant, restant ainsi très inférieures (-27%) à la moyenne des communes de la strate \*, témoignant de la maîtrise des charges courantes par la Ville.

(\*) En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement des communes entre 50 et 100 000 habitants appartenant à un EPCI s'établissaient en moyenne à 1 381 €/hab (source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>).

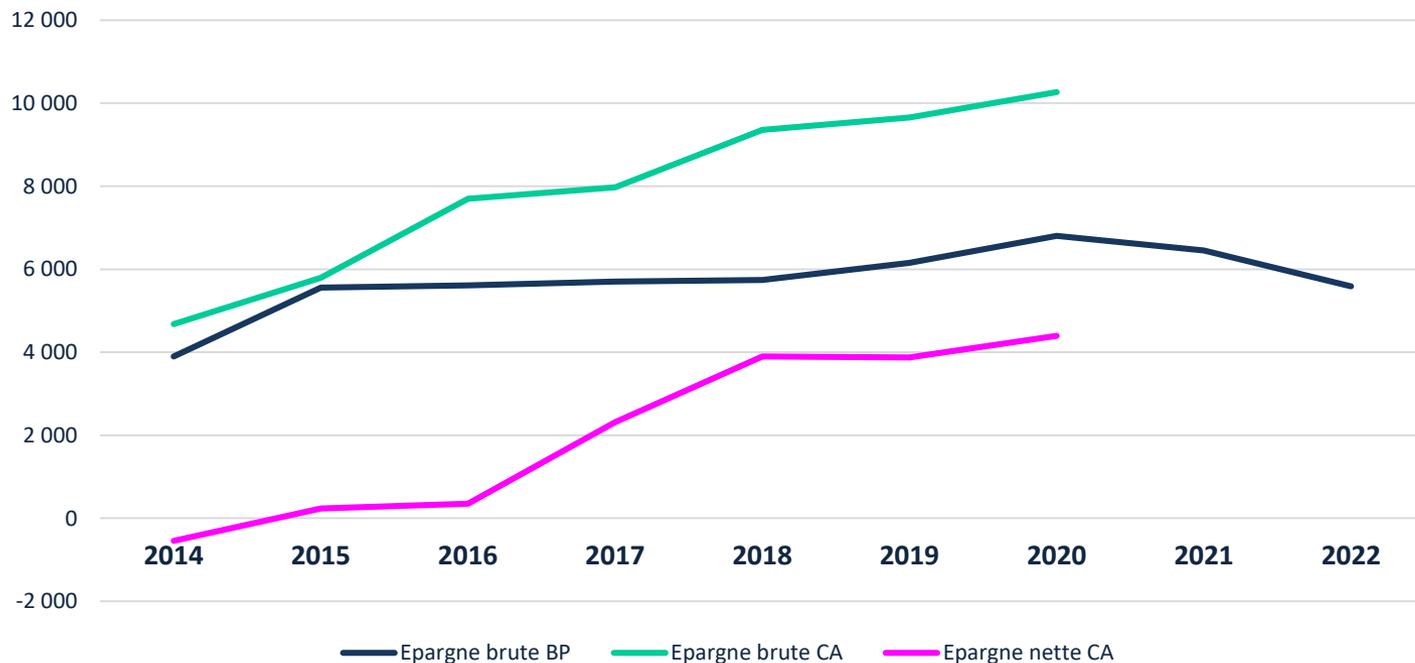


## Une contraction conjoncturelle de l'épargne

La progression combinée des recettes et dépenses de fonctionnement entraîne une contraction de l'épargne projetée entre 2021 et 2022 (-990 K€). L'épargne brute atteint ainsi 5,5 M€ au BP 2022

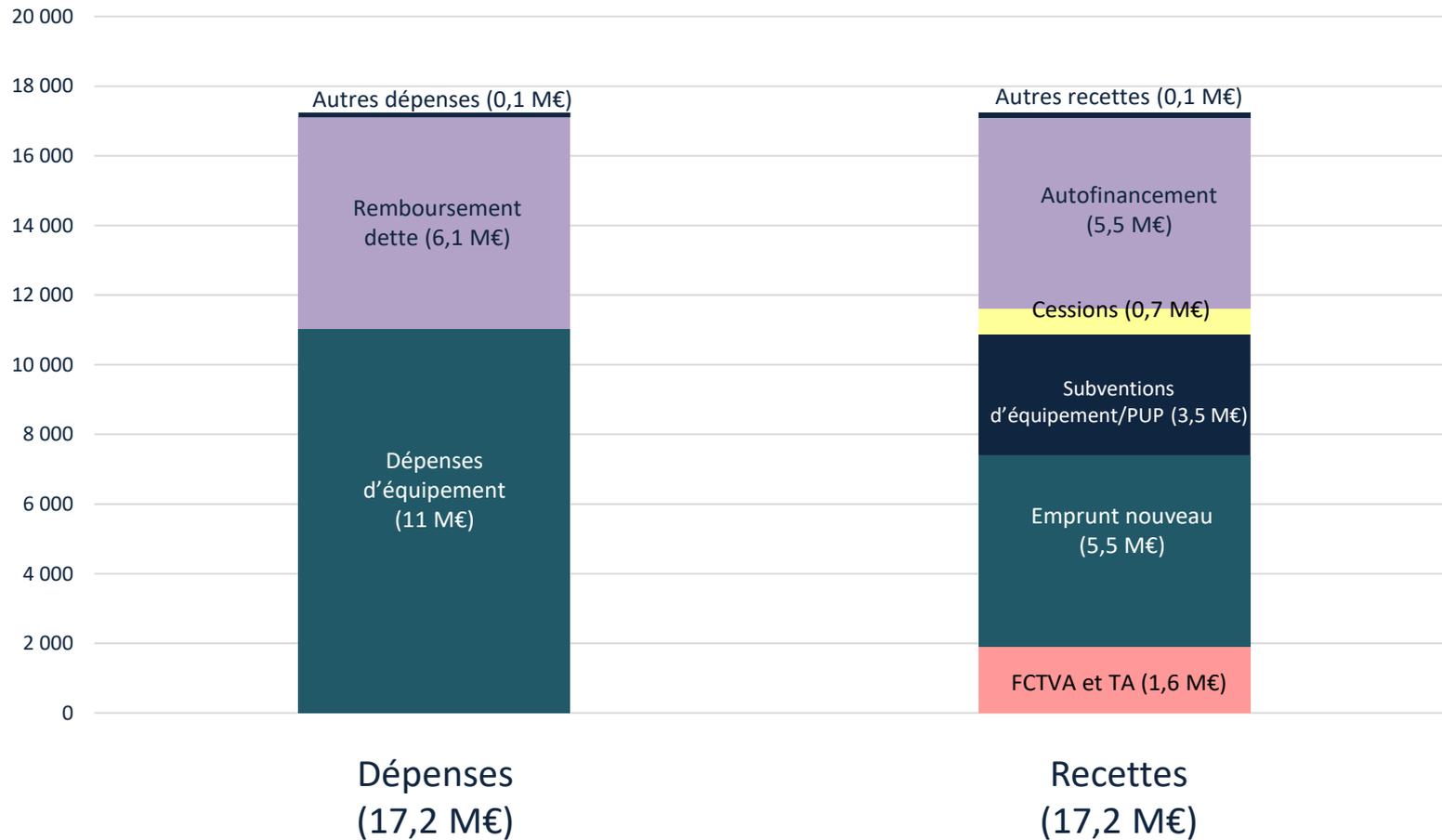
Toutefois, les recettes étant par nature prudentes et les dépenses ne se réalisant jamais en totalité, l'épargne réelle constatée chaque année au compte administratif est par principe meilleure que celle projetée au BP, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Evolution de l'épargne (hors cessions) en K€



## L'équilibre de la section d'investissement

La section d'investissement



## Des dépenses d'équipement préservées

Avec 11,03 M€, la Ville **maintient en 2022 un programme d'investissements quasiment identique à celui du BP 2021** (11,01 M€), conforme aux principaux axes structurants du programme de la majorité (amélioration du cadre de vie, renforcement de la sécurité, réussite scolaire) :

Principales dépenses d'équipement du budget 2022	BP 2022 (K€)
Extension de l'école Lise London	1 400
Poursuite du déploiement des équipements numériques dans les écoles	215
Rénovation énergétique de l'équipement sportif et associatif de l'avenue de Louvois	1 250
Lancement de la construction du futur CTM (études préalables)	155
Poursuite de la requalification des avenues des Sciences (tranche n°3) et de Gaulle	1 095
Plan de verdissement de la ville	210
Plan de circulation / circulations douces	110
Plan de réaménagement des allées du nouveau cimetière	250
Poursuite de l'extension du réseau de vidéo-protection	200
Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux et espaces publics	300
Dotation annuelle travaux/équipement (tous bâtiments et espaces publics)	5 650
Provision acquisitions foncières & préemptions commerciales	200
<b>Total</b>	<b>11 035</b>

## Des dépenses d'équipement préservées

La réussite scolaire des jeunes Chellois sera à nouveau au cœur des priorités de ce nouveau budget : au-delà des projets structurants (extension du groupe scolaire Lise London, dont les études débiteront en 2022, poursuite du projet « école numérique » avec le déploiement de nouvelles tablettes numériques dans les écoles), la Ville de Chelles consacrera une enveloppe de près d'1,2 M€ aux travaux de gros entretien et au renouvellement de l'équipement de ses écoles et près de 125 K€ pour les centres de loisirs et crèches.

En 2022 se poursuivront les opérations de construction du nouveau gymnase de la Noue-Brossard, largement préfinancé sur 2021, qui ouvrira en septembre 2022, en parallèle de la rénovation énergétique de l'équipement sportif et associatif actuel, qui devrait s'achever fin 2022.

De plus, 150 K€ seront consacrés à l'entretien des équipements sportifs, avec notamment la pose d'une clôture autour de la piste de BMX (au niveau du gymnase Baquet), et près de 230 K€ pour les équipements culturels, avec entre autres la poursuite du plan de renouvellement de l'équipement scénique des Cuizines.

La préservation du cadre de vie se poursuivra à travers, entre autres, la poursuite de la requalification des avenue des Sciences et de Gaulle, la poursuite du plan de verdissement de la Ville, ou encore la réaménagement des allées du nouveau cimetière.

Au titre du plan de circulation et de l'encouragement des mobilités douces, seront menées en 2022 les études préalables à la mise en double sens des rues A. Meunier/Sainte-Bathilde et à l'aménagement de la place rectangulaire, dont les travaux devraient débiter en 2023, tandis que de nouvelles pistes cyclables seront aménagées à l'occasion des opérations de réhabilitation des voiries précitées

Conformément à sa PPI, la Ville maintiendra une enveloppe de 200 K€ pour l'extension et l'entretien de son réseau de vidéo-protection, tandis que sa police municipale sera dotée de moyens et d'équipements renforcés.

La mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics se poursuivra également avec une enveloppe de 300 K€ consacrée au programme d'AD'AP et au PAVE.

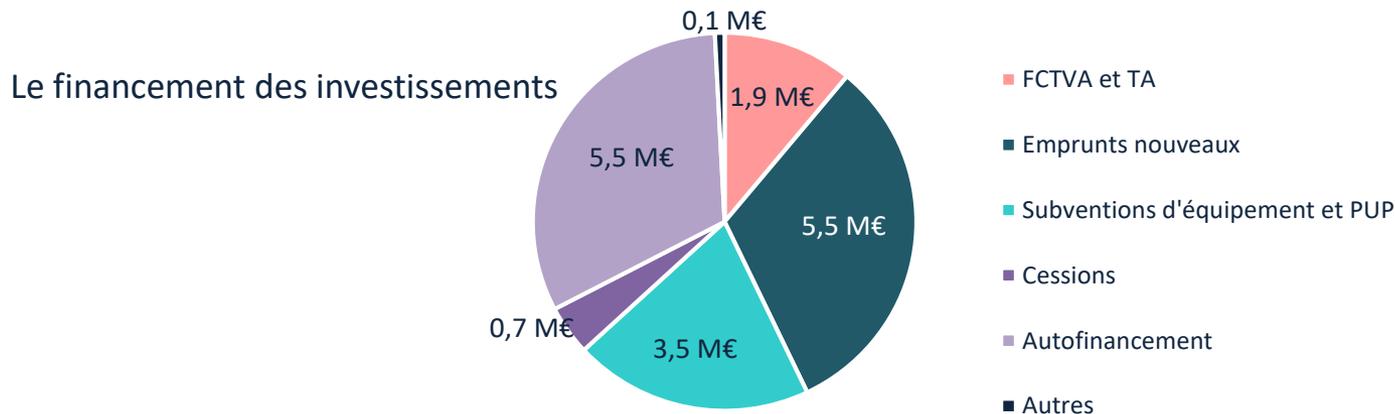
Enfin, la Ville conserve une provision de 200 K€ pour des acquisitions foncières ou préemptions dans le cadre de sa politique de préservation de l'offre commerciale en centre Ville notamment.

## Le financement des investissements

Au delà de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, la Ville financera ses investissements en 2022 par :

- La perception d'un premier versement au titre du PUP (Projet Urbain Partenarial) dans le cadre de l'extension de l'école Lise London (1,4 M€)
- La récupération, via le FCTVA, de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en 2020 (1,6 M€)
- La taxe d'aménagement (300 K€)
- Les subventions obtenues auprès de ses partenaires institutionnels (Etat, Région, Département...) : 2,8 M€
- Les cessions immobilières attendues : fonds de commerce ex boucherie Mirabella, pavillon avenue Claude Bernard, biens vacants sans maître (730 K€)

Compte tenu de ces financements attendus, le besoin de financement des investissements 2022 à couvrir par la souscription d'emprunt nouveau est estimé à 5,5 M€, soit un peu moins que le stock de dette qu'elle remboursera en 2022 (6,1 M€) ; la Ville continuera donc à se désendetter en 2022.



## Le désendettement se poursuit en 2022

Le remboursement du capital de la dette est projeté à 6,1 M€, soit environ 10 % de plus que le montant des emprunts nouveaux à souscrire (5,5 M€).

La Ville poursuivra ainsi en 2022 le désendettement initié en 2014, qui a vu sa dette ramenée de près de 75 M€ à 60 M€ fin 2021, **soit plus de 15 M€ de désendettement**.

En parallèle, sa capacité de désendettement, qui a été divisée par 3 sur la période, devrait légèrement remonter en 2022 du fait de la contraction attendue de l'épargne. Elle restera néanmoins dans la zone verte.

Evolution de l'endettement depuis 2013 (en M€)



Capacité de désendettement\*\*



(\*\*) En années (à partir des données des derniers comptes administratifs)

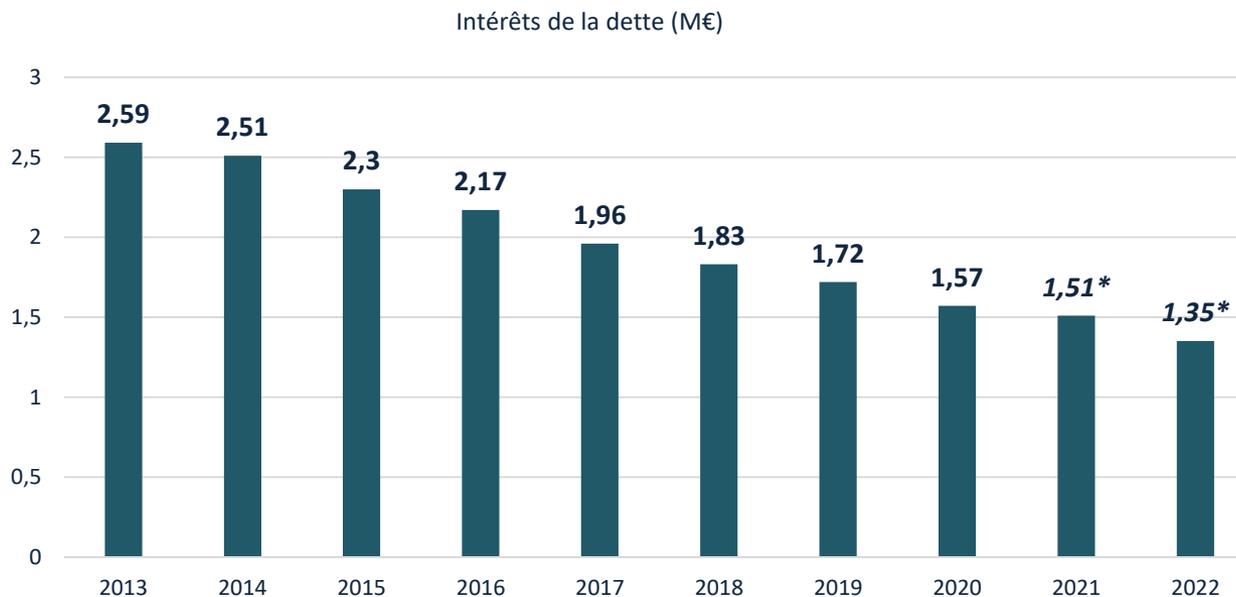
(\*) Projection intégrant les emprunts souscrits en n-1 ou n-2 non encore consolidés

## Des charges financières toujours plus faibles

Les charges financières devraient s'établir, en fonction de l'évolution des taux et du rythme de consolidation des nouveaux financements souscrits d'ici fin 2021, aux alentours d'1,35 M€.

Les charges financières continueront ainsi, sous l'effet combiné de la réduction du stock de dette et de l'amélioration des conditions financières des derniers emprunts souscrits (taux fixe de 0,55 % sur 20 ans), de diminuer en 2022, la dette étant désormais intégralement classé 1A « produits non risqués » selon la charte de bonne conduite « Gissler ».

Le taux moyen de la dette de la Ville se situe au 31/12/2021 toujours à un niveau historiquement bas (2,3%).



(\*) Estimation